

Je voudrais partager ce que j'ai lu dimanche matin dernier et qui m'a parlé. Il s'agit du passage dans Le livre du Lévitique au chapitre 14 : 33-53 sur la lèpre dans la maison (église). Il est donc question de la purification d'une assemblée. Le livre du Lévitique présente les moyens par lesquels l'homme peut s'approcher de Dieu, ou montre comment les relations sont rétablies avec Lui lorsqu'elles ont été interrompues pas le péché, typifié par la lèpre.

*L'Éternel dit à Moïse et à Aaron: **34** «Lorsque vous serez entrés dans le pays de Canaan dont je vous donne la possession, si je mets une plaie de lèpre sur une maison du pays que vous posséderez, **35** le propriétaire de la maison ira le déclarer au prêtre en disant: 'J'aperçois comme une plaie dans ma maison.' **36** Avant d'entrer dans la maison pour examiner la plaie, le prêtre ordonnera qu'on la vide afin que tout ce qu'elle contient ne devienne pas impur. Après cela, il entrera pour examiner la maison.*

***37** »Le prêtre examinera la plaie. S'il voit qu'elle se présente sur les murs de la maison sous forme de cavités verdâtres ou rougeâtres qui font un creux dans le mur, **38** il sortira de la maison et, quand il sera à la porte, il fera fermer la maison pour 7 jours. **39** Il y retournera le septième jour. S'il voit que la plaie s'est étendue sur les murs de la maison, **40** il ordonnera qu'on enlève les pierres attaquées de la plaie et qu'on les jette à l'extérieur de la ville, dans un endroit impur. **41** Il fera racler tout l'intérieur de la maison et l'on jettera à l'extérieur de la ville, dans un endroit impur, la poussière qu'on aura raclée. **42** On prendra d'autres pierres que l'on mettra à la place des premières et l'on prendra un autre mortier pour recrépir la maison.*

***43** »Si la plaie apparaît de nouveau dans la maison après qu'on a enlevé les pierres, raclé et recrépi la maison, **44** le prêtre y retournera. S'il voit que la plaie s'est étendue dans la maison, c'est une lèpre durable dans la maison. Elle est impure. **45** On démolira la maison, les pierres, le bois et tout le mortier de la maison. On portera ces éléments à l'extérieur de la ville dans un endroit impur. **46** Si quelqu'un est entré dans la maison pendant toute la période où elle était fermée, il sera impur jusqu'au soir. **47** Si quelqu'un y a couché, il lavera ses vêtements. Si quelqu'un y a mangé, il lavera aussi ses vêtements.*

***48** »Si le prêtre qui est retourné dans la maison voit que la plaie ne s'est pas étendue après que la maison a été recrépie, il déclarera la maison pure, car la plaie est guérie. **49** Il prendra deux oiseaux, du bois de cèdre, du cramoisi et de l'hysope pour purifier la maison. **50** Il égorgera l'un des oiseaux sur un vase de terre, sur de l'eau vive. **51** Il prendra le bois de cèdre, l'hysope, le cramoisi et l'oiseau vivant, les trempera dans le sang de l'oiseau égorgé et dans l'eau vive et fera 7 fois l'aspersion sur la maison. **52** Il purifiera la maison avec le sang de l'oiseau, l'eau vive, l'oiseau vivant, le bois de cèdre, l'hysope et le cramoisi. **53** Il lâchera l'oiseau vivant à l'extérieur de la ville, dans les champs. C'est ainsi qu'il fera l'expiation pour la maison et elle sera pure.»*

La maison est constituée de pierres vivantes, des croyants qui ont la vie de Dieu. (1 Pi. 2:5) Les pierres sont liées entre elles pour assurer l'unité de la maison. L'aspect extérieur de celle-ci et son état intérieur constituent donc un témoignage.

Dans leur portée morale, les instructions sur la lèpre dans la maison envisagent les croyants comme jouissant ensemble des bénédictions spirituelles dans les lieux célestes, et les circonstances pratiques qui mettent en cause la réalité de cette communion.

« Celui à qui sera la maison » (v. 35) est d'abord Dieu, qui y habite par Son Esprit (1 Cor. 14:25). Mais c'est aussi Christ, comme Fils, Chef sur Sa maison ; nous (les croyants), nous sommes cette maison (Héb. 3:6). Christ confie aux Siens, et particulièrement à l'ange de l'assemblée (Apoc. 2 et 3), le soin d'administrer chaque maison. Dans une maison (image d'une assemblée locale) un ou plusieurs croyants pensent discerner la présence d'un mal (v. 35). Ce passage semblerait s'appliquer plutôt à un mal doctrinal (ou autrement dit : l'abandon du terrain du rassemblement selon la Parole) puisqu'il est susceptible de s'étendre. D'où provient ce mal, et que faut-il faire ?

Verset 34 « Si je mets une plaie de lèpre dans une maison... »

Quelle parole ! C'est Dieu, qui nous parle ! Celui à qui en premier lieu appartient la maison y a lui-même mis une plaie de lèpre ! pourtant, ce n'est pas volontiers qu'il afflige les fils des hommes » (Lam. 3:31-33).

Ensuite, « *celui à qui sera la maison viendra et le fera savoir au sacrificateur* » (v. 34,35). C'est Lui qui attire l'attention du sacrificateur, la nôtre par conséquent, sur une plaie qu'il a mise Lui-même, et qui est notre plaie puisque nous sommes un seul corps. Dieu permet donc des situations, y compris le développement du mal dans une assemblée, pour manifester l'état réel des cœurs. La présence de sectes à Corinthe était nécessaire pour manifester ceux qui étaient approuvés de Dieu (1 Cor. 11:19).

Voyons maintenant la suite, dès que la lèpre semble toucher une maison, l'assemblée, son propriétaire en appelle au sacrificateur dont le rôle est essentiel. Celui-ci commandera d'abord qu'on vide la maison... (v. 36). Bâtie par la sagesse, qui est Christ (1 Cor. 1:24,30), maintenant, son état impose qu'elle soit vidée ! Ne s'agit-il pas d'amener toute pensée captive à l'obéissance de Christ (2 Cor. 10 :5,6) ?

Vider la maison présente deux aspects : celui de la responsabilité du sacrificateur, exercice difficile, voire douloureux ; et le côté de la grâce du Seigneur qui veut préserver de l'impureté ce qui n'est pas souillé.

Ensuite, le sacrificateur entrera pour voir la maison et regarder la plaie attentivement (v. 36-37) : « et voici, la plaie est dans les murs de la maison... il y a des creux verdâtres », c'est à dire l'activité de la vieille création, la chair.

Après avoir fait fermer la maison, le sacrificateur dont les lèvres gardent la connaissance de la Parole, constate que la plaie s'est étendue dans les murs de la maison ; Alors il fera fermer la maison pendant sept jours (v. 38).

Que représentent les « sept jours » ? c'est le temps que le Seigneur juge nécessaire pour que le sacrificateur puisse constater l'évolution du mal. Il s'agit pour nous d'une indication symbolique, qui requiert beaucoup de prières et de dépendance pour discerner la pensée du Seigneur et être gardés de toute hâte comme de toute lenteur en vue de l'étape suivante.

« Le septième jour, le sacrificateur retournera et regardera » : et voici, la plaie s'est étendue dans les murs de la maison ; alors le sacrificateur commandera... » (v. 39-40). L'autorité du sacrificateur — celle de Christ — s'est exercée une première fois quand il a « commandé » que la maison soit vidée. Maintenant, il « commande » que les pierres souillées soient arrachées. Ce terme suggère un acte douloureux, exigeant de l'énergie spirituelle. Si la plaie s'est étendue, — on voit combien il est important de discerner la fin des « sept jours » —, les pierres lépreuses sont arrachées et jetées de même « qu'un peu de levain fait lever la pâte tout entière » (1 Cor. 5:6) ! Les pierres souillées portées hors de la ville restent toujours des pierres ; même si elle reste un enfant de Dieu, mais la communion avec lui ne peut être maintenue.

Si donc des pierres — sont atteintes de lèpre, l'enduit lui-même en est souillé et la maison doit être raclée. Le sacrificateur faisait donc racler l'intérieur de la maison tout entière ; l'enduit recouvrant les pierres devait être enlevé pour faire apparaître le véritable état de celles-ci, même dans les zones qui paraissaient épargnées par la lèpre ! C'est ainsi que Dieu veut « la vérité dans l'homme intérieur »

Les pierres lépreuses, ont donc été ôtées. D'autres pierres et un autre enduit devaient être mis à leur place. Ces pierres saines sont l'image de la doctrine du Christ. Peut-être y avait-il dans la maison des éléments qui n'avaient pas été souillés, ceux qui avaient été protégés quand on l'avait vidée. Que deviennent-ils ? La Parole donne la réponse : « Qu'il se retire de l'iniquité, quiconque prononce le nom du Seigneur » et qu'il poursuive « la justice, la foi, l'amour, la paix avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur » (2 Tim. 2:19, 22).

Il reste donc le cas heureux où la maison est « pure » (v. 48), car la plaie est guérie. Le mal a été confessé, jugé et ôté. Mais la pleine restauration est encore un acte qui ne doit pas être négligé. Propitiation doit être faite pour la maison (v. 52) ; pour nous, c'est l'application, par la Parole de Dieu dans la puissance du Saint-Esprit, de l'efficace de la mort du Seigneur et de Sa résurrection. Christ, notre Souverain Sacrificateur, est « toujours vivant pour intercéder » (Héb. 7:25) pour les saints. Si donc la plaie est guérie, l'affaire n'en reste pas là ;

la maison doit être purifiée par un acte du sacrificateur. Cela montre en tout cas que le péché ne peut être traité légèrement ; il faut remonter à la source du mal pour qu'il soit jugé entièrement devant Dieu.

Et nous arrivons à la purification de la maison (v. 48-53), sa purification est faite par le moyen de deux oiseaux avec l'eau vive, le bois de cèdre, l'hysope et l'écarlate. L'oiseau égorgé représente Christ mort pour nos fautes ; l'oiseau vivant, Christ ressuscité pour notre justification.

Le bois de cèdre (sa puissance), l'hysope (son apparence d'humilité) et l'écarlate (sa gloire)... **Nous sommes alors invités à « chercher les choses qui sont en haut, où le Christ est assis à la droite de Dieu »** (Col. 3:1).